

# AUVER'DANCE FESTIVAL 2019

## Bulletin de réservation individuel

**1 bulletin par personne**

(Attention pour le bien être des danseurs, le nombre de places est limité)

Date limite d'inscription le 30 septembre 2019 (dans la limite des places disponibles)

Il se peut que nous clôturons avant cette date, si les organisateurs jugent que le nombre de danseurs par salle est atteint.

**Afin d'éviter les inscriptions sans suite, seules les réservations avec règlement seront prises en compte**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Date de Naissance (pour les mineurs) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Je souhaite être à la table de (club / danseurs, etc..) : \_\_\_\_\_

**Bulletin complet à renvoyer accompagné du paiement par chèque à l'ordre de Courpière Country Club**

Je règle en 1 chèque (encaissé le 30/09/2019).

Je règle en 3 chèques sans frais (indiquer la date d'encaissement au dos – maxi le 30 septembre 2019).

J'ai lu et j'accepte le règlement et conditions d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de modification du programme et des salles en fonctions de contraintes sécurités, administratives et des chorégraphes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

**COURPIERE COUNTRY CLUB – Jean Pierre Franchi**

Terre Rouge 63520 Saint Dier d'Auvergne

Tel. 06 67 27 01 77 – Email courpierecountry@gmail.com

http://courpierecountry.jimdo.com

FORAITS	PRIX				
<b>FORFAIT DANSEURS</b> (entourez votre (vos) choix) Code D1 - D2 - D3 - D4 - D5 - D6 - D7					
<b>FORFAIT NON DANSEURS</b> (entourez votre (vos) choix) Code N8 - N9 - N10 - N11 - N12 - N13 - N14					
<b>TARIFS HORS FORAITS</b>					
<i>Vendredi</i> : à partir de 19h - soirée « Carrefour des régions », bal					
<i>Samedi après-midi</i> de 14h à 18h - bal CD					
<i>Samedi soirée de Gala</i> de 19h30 à 0h30 - Bal CD (hors repas de Gala)					
<i>Dimanche après-midi</i> de 14h à 18h - bal CD					
<i>Dimanche soirée de Gala</i> de 19h30 à 0h30 - Bal CD (hors repas de Gala)					
<i>Lundi après-midi</i> de 14h à 18h - bal CD					
<b>TARIFS DES STAGES HORS FORAITS</b>					
<i>Samedi matin</i> - 1 stage Zumba durée 1h30 de 9h15 – 10h45					
<i>Samedi matin</i> - 2 stages Zumba durée (2 x 1h30) de 9h15 à 12h45					
<i>Lundi matin</i> - 1 stage 2 Step Partner de 10h30 à 12h30 – prix couple					
<b>STAGES TECHNIQUES - durée 1h30 chacun (maxi. 15 pers./Stage)</b>					
	<b>9h15-10h45</b>	<b>11h00-12h30</b>	<b>14h00-15h30</b>	<b>16h00-17h30</b>	
<i>Samedi</i> : 1 stage technique au choix (entourez votre choix)	Night club	Waltz	Polka	Cha Cha	
<i>Samedi</i> : 3 stages techniques au choix (entourez votre choix)	Night club	Waltz	Polka	Cha Cha	
<i>Dimanche</i> : 1 stage technique au choix (entourez votre choix)	East Coast	Cha Cha	West Coast	Funky	
<i>Dimanche</i> : 3 stages techniques au choix (entourez votre choix)	East Coast	Cha Cha	West Coast	Funky	
Je souhaite recevoir mes bracelets par la poste					1,00€
<b>Montant total de ma réservation</b>					



# AUVER'DANCE FESTIVAL 2019

## REGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Evènement uniquement sur réservation

#### ARTICLE 1 – Lieux et dates de l'évènement :

L'évènement : **AUVER'DANCE FESTIVAL**, organisé par l'association Courpière Country Club aura lieu les 8-9-10 et 11 novembre 2019 à l'Espace Couzon/Coubertin, rue Pierre de Coubertin à Courpière (63120).

Toute personne entrant sur le site de l'évènement devra avoir précédemment effectué une réservation.

L'ouverture des portes se fera :

- Vendredi 8 novembre de 19h à 1h00
- Samedi 9 novembre de 8h30 à 1h00
- Dimanche 10 novembre de 8h30 à 1h00
- Lundi 11 novembre de 8h30 à 18h30

#### ARTICLE 2 – Modalités :

Toute inscription implique l'acceptation du règlement et des conditions d'inscription.

Les stages sont ouverts à toute personne pratiquant la danse Country et Line Dance, sans distinction.

Courpière Country Club se réserve le droit de modification du déroulement du week-end selon les besoins des chorégraphes ou en cas de nécessité (administrative, pratique, sécurité ou d'occupation des locaux, etc....)

Dès que le nombre maximum de participants sera atteint, Courpière Country Club se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite.

#### ARTICLE 3 - Conditions d'inscription :

La réservation s'effectue au moyen du **bulletin d'inscription individuel** ci-joint ou mis à disposition sur demande auprès de l'Association par mail, courrier ou téléphone.

Le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné du ou des chèques de règlement doivent être **envoyé par courrier uniquement** à :

**Courpière Country Club - Jean Pierre Franchi Terre Rouge 63520 St Dier d'Auvergne**

Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, **aucune pré-réservation ne sera prise en compte.**

L'inscription sera validée par l'envoi d'un email de confirmation après réception de ce bulletin de réservation complété et accompagné du paiement.

Les réservations non accompagnées du paiement ne seront pas considérées comme définitives et l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci.

Toute réservation est définitive et non remboursable.

#### ARTICLE 4 : Paiement

Paiement uniquement par chèque bancaire libellé à l'ordre de Courpière Country Club. Le paiement en espèces n'est pas accepté. Pour les frontaliers qui ne disposent pas de chèques, nous consulter.

Possibilité de paiement en 3 fois sans frais. Joindre les 3 chèques à la réservation en précisant bien la date d'encaissement de chacun au dos et dans tous les cas avant le 15 juin 2019.

#### ARTICLE 5 : Responsabilités - Assurances :

Courpière Country Club en tant qu'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civil » pour les locaux et les personnes, toutefois, la responsabilité de Courpière Country Club ne saurait être engagée en dehors des heures de stage et des soirées dansantes, ni pour les préjudices corporels ou matériels causés ou subis pendant la durée de l'évènement.

L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels pendant toute la durée de l'évènement.

#### ARTICLE 7 : Présentation, comportement et discipline :

En toutes circonstances et en tous lieux de l'évènement, toutes les personnes inscrites ou bénévoles doivent avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles.

Durant les stages, aucun rassemblement ne sera toléré dans la salle de cours, les discussions devront être faites avant ou après le cours ou à l'extérieur sous peine d'exclusion.

Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles doivent être jetés dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux utilisés pour l'évènement, un coin spécifique « FUMEUR » avec cendrier sera mis à votre disposition sur le site.

Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits, ainsi que l'utilisation des **téléphones portables** pendant le cours.

Les manquements au principe de bonne conduite à l'égard des chorégraphes, d'un membre de l'association ou de toute autre personne ne sont pas tolérés.

**Toute personne inscrite ne respectant pas cet article fera l'objet d'une exclusion définitive de l'évènement.**



# AUVER'DANCE FESTIVAL 2019

## REGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Evènement uniquement sur réservation

Les enfants non danseurs ne sont pas admis aux stages car ils risquent de les perturber. Par ailleurs, nous rappelons qu'ils restent sous la responsabilité de leurs parents durant toute la durée de leur présence sur le site et par conséquent ne doivent en aucun cas rester seul. Leur présence doit rester discrète et ne doit, en aucun cas, gêner le déroulement de l'évènement sous peine d'expulsion immédiate.

#### **ARTICLE 8 : Droits Audiovisuels :**

Toute personne inscrite accord la permission irrévocable de publier et diffuser toutes les photographies, images et vidéos prises lors de l'évènement.

Il est interdit, sauf autorisation de chaque chorégraphe, de filmer les séances des stages.

#### **ARTICLE 9 : Tenue vestimentaire :**

Des vestiaires publics sont mis à votre disposition pour vous changer ou stocker vos affaires personnelles (sous votre responsabilité), ainsi que des douches publiques.

Pas de recommandation concernant le tenue vestimentaire, hors mis une tenue correcte et les DRESS CODE des soirées de Gala.

Par contre, Pour les chaussures, attention les sols sont différents (plancher, béton ciré), merci d'adapter vos chaussures afin d'éviter les accidents.

Pour les stages techniques : Parquet flottant donc uniquement chaussures de danse, basket de danses propres ou chaussettes.

#### **ARTICLE 10 : Cours et Chorégraphes :**

Le programme détaillé de l'évènement sera en téléchargement sur notre site internet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019. Toute modification de celui-ci, devra faire l'objet d'un affichage dans les lieux de cours, mais n'ouvrira à aucun droit de rétractation de la part des inscrits ou de remboursement.

Les Chorégraphes ont été réservées plus de 15 mois à l'avance par l'organisation. Nous nous sommes engagés à ce qu'ils soient présents, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un cas de force majeure. Nous ne sommes que des êtres humains avec nos forces et nos faiblesses.

#### **L'absence d'un des Chorégraphes :**

##### **Absence durant l'évènement (cas de force majeure)**

- Le Chorégraphe n'est pas remplacé
- Les cours non effectués ne sont ni récupérés ni remboursés.

##### **Absence avant le début de l'évènement (cas de force majeure)**

- Le Chorégraphe est remplacé, dans la mesure du possible, par un autre Chorégraphe
- Les inscrits ne peuvent ni contester le choix du remplacement ni remettre en cause leur inscription à l'évènement du fait de ce choix.
- Les cours assurés par ce remplaçant ne pourront pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou d'une quelconque indemnisation.

Les inscrits seront avertis de ces changements par email le plus rapidement possible après constatation du problème.

#### **ARTICLE 11 : Hébergement et Restauration**

La réservation des chambres d'hôtes/d'hôtel/gîtes reste sous la seule responsabilité des participants. La liste des hébergements partenaires sera indiquée sur notre site <http://courpierecountry.jimdo.com>.

La restauration sur le site de l'évènement est organisée par Courpière Country Club :

- Vendredi soir 8 novembre (vers 19h30) : buffet froid auberge Espagnol sur le thème « le Carrefour des Région ». Chaque participant amène une spécialité froide (sucré ou salé) de sa région et on partage tout
- Samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 à midi (vers 13h) : plateau repas froid préparé par les bénévoles de l'association
- Samedi 9 et dimanche 10 soir (vers 20h) : Repas de gala préparé par notre traiteur partenaire

Tout au long du week-end, une buvette avec sandwiches, gâteaux, sucreries sera à votre disposition.

#### **ARTICLE 12 : Annulation et remboursement**

Toute réservation est ferme et définitive à réception du dossier complet (bulletin + paiement) et non remboursable, toutefois vous avez la possibilité, après accord de l'organisateur par écrit, de vendre votre place à une tierce personne et du coup de la signaler à l'organisateur pour vous décharger de votre responsabilité.

Une annulation pure et simple ne pourra donner lieu à un remboursement même partiel.

En cas d'exclusion par l'organisateur pour manquement au règlement ne pourra donner lieu à un remboursement même partiel.

*Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et de parapher ces 2 pages*

Courpière Country Club